

CATALOGUE DES AIDES 2026

POUR LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ET L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

JANVIER
2026



LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

Rôle des acteurs du projet

MODE D'EMPLOI

Démarche pour bénéficier d'une aide

DÉTAILS DES DISPOSITIFS

Soutien financier aux études et aux investissements limitant les impacts environnementaux et la consommation des ressources (énergie, matières, déchets.)

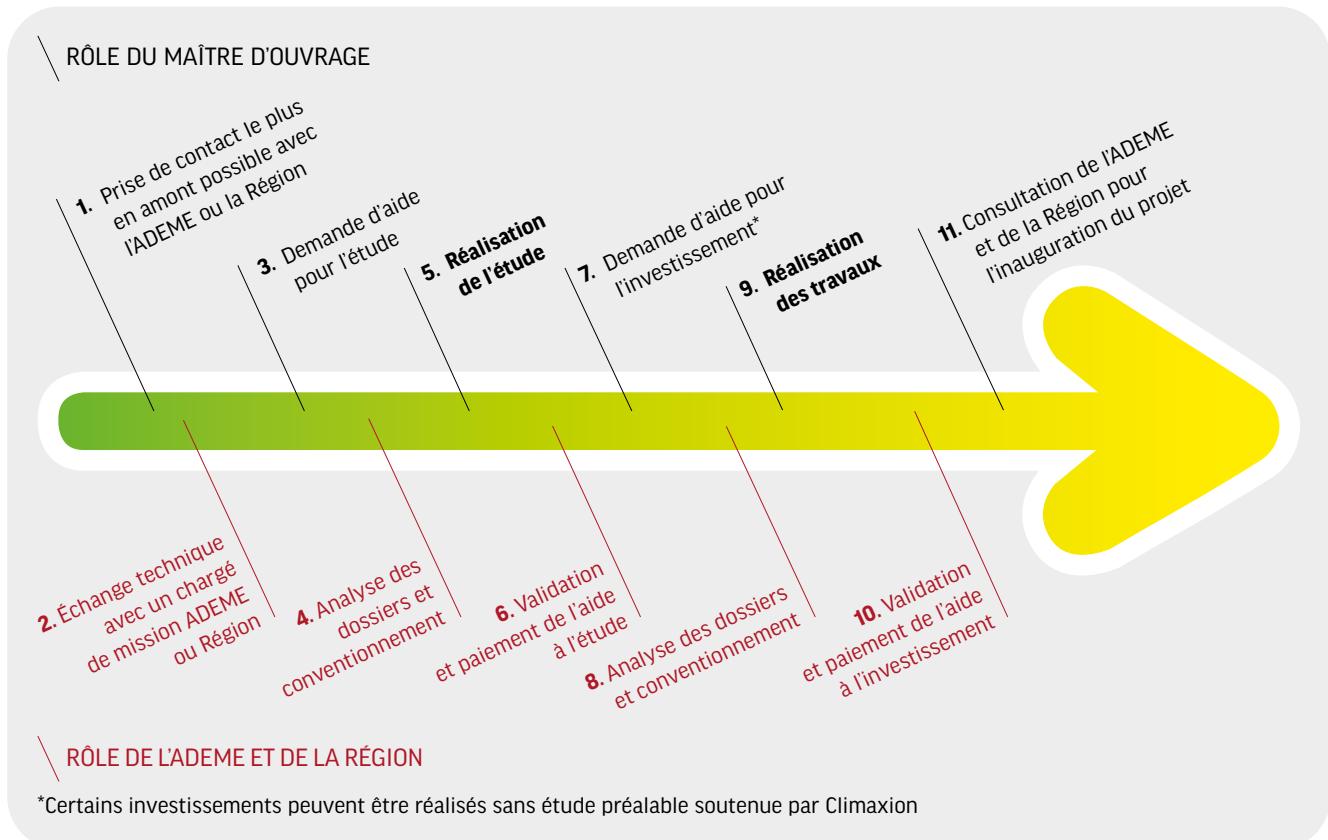


ENTREPRISES

SOMMAIRE

PARTIE I ÉCONOMIE CIRCULAIRE	p.4
PARTIE II EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES	p.10
PARTIE III AUTRES AIDES	p.20
PARTIE IV COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DEMANDE D'AIDE ?	p.26
PARTIE V ANNEXE	p.27

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI



Le dossier de demande d'aide doit être adressé avant toute commande d'études et de travaux, sans quoi il ne sera pas accepté.

LES CONTACTS

**Avant toute démarche, un contact préalable auprès des services de l'ADEME ou de la Région est requis.
Tous les contacts sont disponibles ici :**

CLIC'AGIL

L'ADEME et la Région Grand Est ont créé un nouvel outil partenarial au service des entreprises du Grand Est :
<https://clic-agil.climaxion.fr/>

Clic'Agil est une plateforme web visant à faciliter la mise en œuvre de projets en matière de transition écologique et énergétique.

Elle réunit en un lieu unique l'ensemble des soutiens financiers et techniques des principaux acteurs du Grand Est : l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, BpiFrance, la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Grand Est, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Grand Est, et la Région Grand Est.

L'objectif de Clic'Agil est d'encourager la mise en œuvre de projets de transition : énergie, matière, déchets, eau, mobilité, climat...

Grâce à un référencement précis de l'ensemble des contacts de ces partenaires, les entreprises ont à disposition une plateforme leur permettant de définir leur projet et d'identifier les soutiens financiers (subventions, prêts...), ainsi que le contact technique qui pourra les accompagner.

En quelques clics, les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique ou énergétique ont désormais accès à un répertoire complet.

► DISPOSITIFS GÉNÉRIQUES ADEME

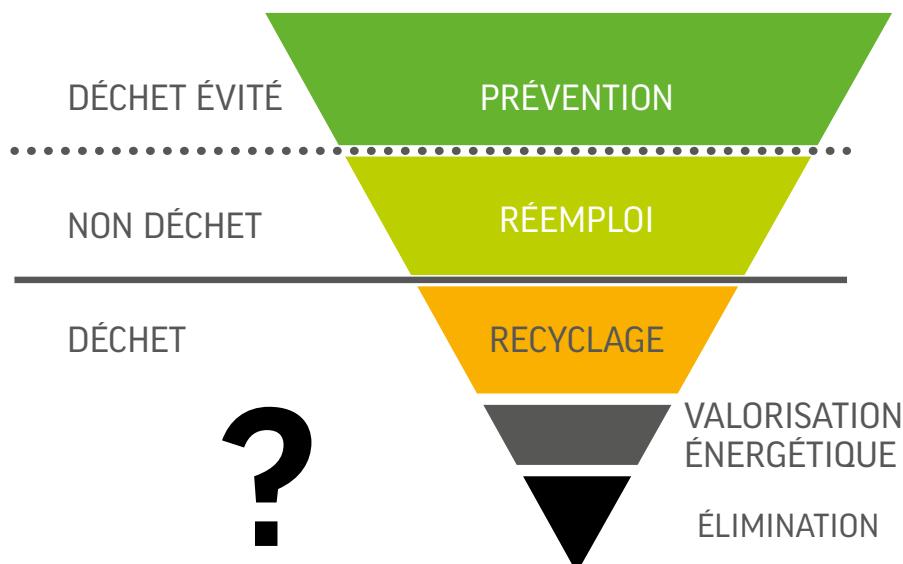
Pour s'informer et déposer un dossier de demande d'aide à l'ADEME, il existe une plateforme nationale qui recense toutes les aides de l'ADEME, classées par thématique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
Si besoin, pour contacter l'ADEME, utiliser le formulaire de contact présent tout en bas de chaque page du site.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
<p>Sauf exception, les aides de l'ADEME sont accessibles à toutes les entreprises, sans condition de taille ou de secteur d'activité.</p> <p>Chaque dispositif de l'ADEME a ses propres conditions d'éligibilité. Par exemple, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire pour les investissements en matière d'énergies renouvelables.</p>	<ol style="list-style-type: none">1) Identifier le dispositif d'aide adéquat via les filtres du moteur de recherche (choisir la cible entreprise et la localisation Grand Est)2) Créer son compte et le valider via le lien reçu par mail3) Se connecter avec son compte4) Déposer un dossier

PARTIE I

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ACHATS DURABLES p.5
- ÉCOCONCEPTION p.6
- DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE p.7
- RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC) p.8
- PRODUIRE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DE RECYCLAGE (MPR) ET L'INCORPORER DANS LES PRODUITS (APPEL À PROJETS ORMAT) p.8
- EFFICACITÉ MATIÈRE p.9
- PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP :
« PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À
UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE » p.9
- GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES D'AUTRUI p.9



ACHATS DURABLES

Selon l'Observatoire des Achats Responsables, un achat responsable est « *un achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique* ».

Qu'est-ce qu'une démarche d'achats responsables vous apporte ?

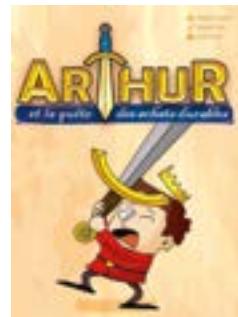
Le poids des achats représentent en moyenne 50 % à 70 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ce projet vous permet de :

- Intégrer des dispositions en faveur de la protection de l'environnement et du progrès social
- Garantir la performance économique de votre entreprise
- Contribuer de manière déterminante à votre politique RSE
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (internes et externes)
- Développer l'innovation
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie de votre produit / prestation

Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Vous voulez découvrir les achats responsables ou sensibiliser vos collaborateurs ?

- La CCI Grand Est organise régulièrement des **webinaires** sur différentes thématiques.
- Climaxion vous met à disposition le **serious game « Arthur et la quête des achats durables »**, des ateliers sont également régulièrement organisés en région pour l'expérimenter.



Vous voulez passer à l'action et déployer une véritable politique d'achats responsables ?

- Participez aux opérations collectives « **SourCCing Durable** » financées par Climaxion.
Elles sont pilotées par la CCI Grand Est avec l'aide du bureau d'étude « Un Pas pour Demain ».

Vous êtes déjà à un niveau avancé dans la structuration des achats responsables ?



- Rejoignez le **Club Achats Durables Entreprises Grand Est** et continuez à progresser grâce à des **échanges avec vos pairs**. Le club est ouvert aux participants du parcours « Sourccing Durable », aux entreprises labélisées RFAR et aux entreprises chartées RFAR « avancées ».

Un seul endroit pour vous renseigner sur les achats durables en Grand Est

> www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise <



Source d'innovation et génératrice de valeur, l'écoconception est une démarche qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement des produits, procédés ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en conservant leurs qualités d'usage.



Qu'est-ce que l'écoconception vous apporte ?

C'est une approche multi-critères et multi-étapes qui permet de :

- Répondre aux nouvelles attentes de vos clients en développant de nouvelles offres
- Anticiper vos contraintes des marchés et les réglementations environnementales
- Sécuriser vos approvisionnements
- Améliorer la satisfaction de vos clients, la performance technique et environnementale de vos produits ou services et de créer de la valeur
- Contribuer à l'amélioration de l'image de votre entreprise



Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider les entreprises tout au long de leur parcours :

Offre	En détail	SOUTIEN
Diagnostic Ecoconception	Piloté par BPI dédié au TPE, PME et ETI	Cofinancé ADEME : reste à charge jusqu'à 7 200 € HT max
Diagnostic approfondi		
Mise en œuvre	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation du plan d'action	Étude de 50 à 80 % Investissement au cas par cas
Phase de développement	Investissements productifs	

En outre MakCCIng Durable est un programme d'accompagnement collectif pour une dizaine d'entreprises et est animé par la CCI Grand-Est. Les opérations sont renouvelées chaque année avec un recrutement en octobre.

Pour tout contact : Ronan Sebilo : r.sebilo@alsace.cci.fr



Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME/Région ou BPI : aap-ecoconception@climaxion.fr



Comment démarrer ?

> [< www.climaxion.fr/thematiques/Économie-circulaire-Économie-ressources/ecoconception](http://www.climaxion.fr/thematiques/Économie-circulaire-Économie-ressources/ecoconception)

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE

Bénéficiez d'un accompagnement stratégique pour sortir de la logique volumique et intégrer concrètement les aspects sociaux et environnementaux dans votre activité.



Qu'est-ce qu'un nouveau modèle économique vous apporte ?

L'évolution du modèle économique par l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) permet de :

- Sortir des logiques de volume et de compétition par le prix
- Créer de la valeur et produire des effets utiles
- Privilégier l'usage à la possession
- Analyser les externalités et développer des coopérations



Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider financièrement et techniquement les entreprises tout au long de leur parcours :

Parcours	En détail	CLIMAXION
Phase diagnostic	Première approche du nouveau modèle économique (via l'EFC) par l'entreprise	
Phase d'émergence	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de ses premiers pas en Économie de la fonctionnalité et de la Coopération	Étude de 50 à 80 % Investissement au cas par cas
Phase de développement	Expérimentation	
Phase de changement d'échelle	Déploiement plus large de l'offre après la phase expérimentale	



Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME et Région : efc@climaxion.fr



Comment démarrer ?

Entreprises, vous pouvez également vous tourner vers le Club EFC Grand Est pour un premier échange sur votre situation et vos enjeux. Par ailleurs, le club offre un espace d'échanges entre pair, au service d'acteurs économiques engagés pour de nouvelles stratégies de développement économique alliant performance et respect des enjeux environnementaux.

> [< clubefc@climaxion.fr](mailto:clubefc@climaxion.fr)

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**



RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)

Pour être éligibles, les solutions d'emballages proposées ne doivent pas relever de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) emballages ménagers ou de la REP restauration et doivent être recyclables.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Diagnostics, études de faisabilité et expérimentations	60 à 80 % Instruction ADEME
Investissement sur l'amélioration ou acquisition d'équipements/outils, changement d'un approvisionnement*	40 à 60 % Instruction ADEME

*Le porteur doit impérativement avoir réalisé en amont une étude qui confirme la viabilité du projet.



EFFICACITÉ MATIÈRE

La lutte contre les déchets plastiques est l'axe prioritaire de ce dispositif. Les projets concernant les autres matières que le plastique pourront faire l'objet d'une aide dans la limite des crédits disponibles et selon leur niveau de criticité.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude de faisabilité (hors innovation et projet de recherche)	60 à 80 % Instruction Région
Investissement	40 à 60 % Instruction Région





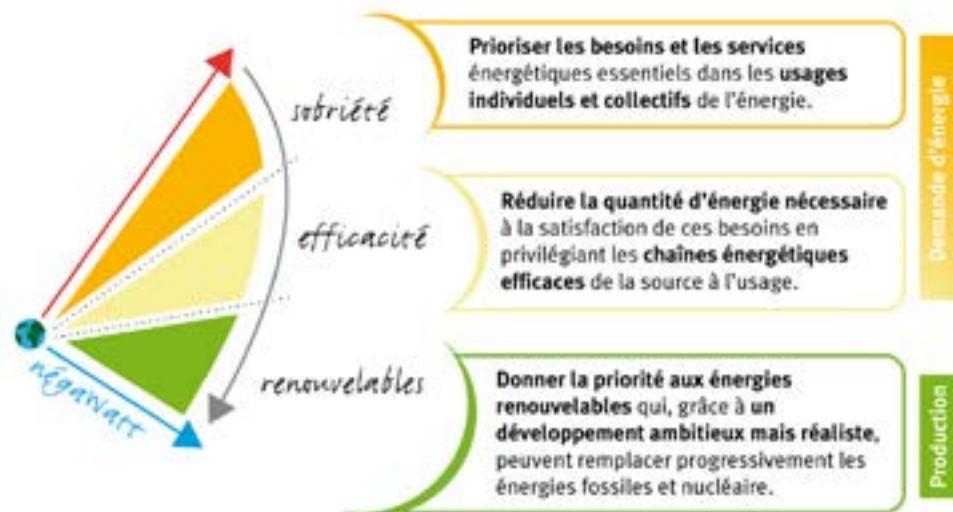
PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE »

OBJET	AIDE MAXIMALE Instruction Région
Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en économie circulaire pour la réalisation de chantiers exemplaires (volet 1)	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement (diagnostic PEMD exclu) plafonnée à 70 000 €
Accompagnements des maîtres d'ouvrage et des acteurs territoriaux sur l'intégration de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et leurs études territoriales (volet 1)	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement / l'étude plafonnée à 70 000 €
Etudes préalables à l'investissement pour le développement de filières de réemploi et / ou de recyclage (par exemple, le réemploi de matériaux du bâtiment et la valorisation de DND) (volet 2)	Aide de 70 % du montant de l'étude plafonnée à 70 000 €
Investissements dans des installations de collecte (déchèteries professionnelles), de réemploi et de valorisation innovantes des déchets (volet 2)	Aide jusqu'à 30 % du montant des investissements / travaux pour les DI et les DND (selon la taille de l'entreprise et l'intérêt du projet) plafonnée à 100 000 €

PARTIE II

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

➤ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	p.11
• Sensibilisation / Formation	p.11
• Études / Diagnostics	p.11
- Focus sur les audits énergétiques, études de faisabilité et optimisation	p.12
• Emploi	p.13
• Investissements	p.14
• Fonctionnement	p.15
➤ CHALEUR FATALE	p.16
• Études et investissements en faveur de la récupération de chaleur fatale	p.16
➤ PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	p.16
• Géothermie	p.17
• Solaire Thermique	p.17
• Créations/extensions de réseaux de chaleur existants	p.17
• Bois énergie	p.18
• Hydroélectricité	p.18
• Méthanisation	p.19
• Projets participatifs de développement des énergies renouvelables	p.19
• Investissement	p.19



L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le programme Energi'Choix visant à guider les entreprises et les collectivités dans leur projet de chaleur renouvelable. Les porteurs de projet sont encouragés à suivre les étapes de cette démarche et devront démontrer que les points suivants ont été pris en compte lors de la définition de leur projet :

Réduction des consommations d'énergie : réflexion et mise en oeuvre de mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

Mutualisation des besoins : raccordement à un réseau de chaleur vertueux existant ou étude du potentiel de création d'un réseau afin de mutualiser les besoins et l'outil de production.

Considération des EnR disponibles localement : la valorisation de chaleur fatale doit être étudiée prioritairement, puis le potentiel géothermique et solaire thermique. La biomasse est une source d'énergie renouvelable performante mais limitée.

Elle devra être étudiée en dernier recours, si possible en mix énergétique avec une autre EnR, et en priorité sur les projets où elle est la source renouvelable la plus pertinente pour satisfaire le besoin (besoins de hautes températures ($T > 90^{\circ}\text{C}$), ou lorsqu'aucune énergie locale ne peut satisfaire le besoin).

<https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/energichoix-parcours-mieux-choisir-son-énergie-thermique>

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

► SENSIBILISATION / FORMATION

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFOS
PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	  Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe formation profil technique (PROREFEI), financier/bancaire, direction (dispositif ACT)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  Formations sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Les accélérateurs filières (cofinancé ADEME) : Transition Energétique, décarbonation	TPE/PME	Voir le lien
	 Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 EcoSkills : formation sur la transition écologique et de la décarbonation de l'industrie en partenariat avec le CEITEDI (financé par le FSE+)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	 Transitions Décarbonées : aide à la reconversion de salariés (financé par le FTJ)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	 Programmes CEE : numérique, consommation énergétique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien

► ÉTUDES / DIAGNOSTICS

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFOS
SUBVENTIONS	  Audit énergétique, étude de faisabilité/d'optimisation énergétique, de décarbonation ou de chaleur fatale	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir page 12
	  Dispositif ACT pour la stratégie et la trajectoire bas carbone : Volet « Pas à pas » OU volet « évaluation »	TPE/PME/GE (cible hors industrie)	Voir le lien
	  PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe accompagnement : - Études d'opportunité de mix énergétique - Coaching pour projets d'investissement - Prime à la certification ISO 50001 (PRO SMEs) - Études de stratégie et trajectoire bas carbone avec le dispositif ACT (pas à pas et évaluation)	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir le lien
	 - Diagnostic Eco-Flux (cofinancé ADEME) - Audit sur les flux eau, matière, déchets, énergie avec un plan d'actions dont le ROI est inférieur à 1 an	20-250 salariés	Voir le lien
	 Diag Perf'immobilier : audit pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire (OPERAT) (cofinancé par l'ADEME)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Diagnostic décarbon''action : bilan BEGES sur les 3 scopes (cofinancé ADEME)	moins de 500 salariés	Voir le lien
	 Mission de conseil Stratégie Environnement : feuille de route à 2030	PME de plus de 5M€ de CA / ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir le lien
	  - Diagnostics de fonctionnement systèmes d'eau potable et/ou systèmes d'assainissement - Schémas Directeurs - Soutien aux équipements de suivi - Analyses de scénarios coût/efficacité - Réhabilitation de stations d'épuration des eaux usées	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien

* Les projets devront être motivés par une approche globale de maîtrise énergétique sur l'ensemble de la chaîne de production, de collecte, de transport ou de traitement de l'eau, ainsi que l'ensemble de la chaîne de collecte, de transport ou de traitement des eaux usées.

FOCUS

Audit énergétique, études de faisabilité et optimisation

Les objectifs sont d'optimiser les consommations d'énergie de vos procédés et de vos utilités ou d'analyser les opportunités de récupération de chaleur perdue à l'échelle d'un site industriel ou d'une zone d'activité.

Les entreprises tertiaires, les activités de chantier dans le BTP et les activités en lien avec l'agriculture ne sont pas éligibles.

ÉLIGIBLE	NON ÉLIGIBLE	PLUS D'INFORMATION
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh)	Conditions : - BET labelisé OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges : audit énergétique volontaire industrie (ADEME)	Audit énergétique réglementaire (ex : décret tertiaire), diagnostic énergétique pour un bâtiment tertiaire
Diagnostic thématique d'un process ou d'une utilité pour un site industriel : production de froid, ventilation, d'éclairage, d'air comprimé... (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh)		Diagnostic « bâtiment »
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh) AVEC étude d'opportunité du mix énergétique	Conditions - BET labellisé PACTE Industrie - Cahier des charges : étude d'opportunité mix énergétique (ADEME)	
Etudes de projet d'amélioration de la performance énergétique ou de décarbonation : enrichissement des démarches de management d'énergie, faisabilité d'un investissement ou d'optimisation d'un process/utilité	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges ADEME sur l'étude de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles	Étude de faisabilité bâtiment
Étude dont l'objectif est la récupération de chaleur perdue : potentiel de récupération sur un territoire, faisabilité pour la valorisation interne ou externe d'une entreprise (Fonds chaleur de l'ADEME)	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges : étude territoriale de connaissance des potentiels de récupération de chaleur sur son territoire (FNCCR), étude de faisabilité pour la récupération de chaleur fatale (ADEME)	

Voir [le lien](#)

Voir [le lien](#)

Voir [le lien](#)

Voir [le lien](#)

MONTANT DES AIDES MAXIMUM : Sous réserve d'éligibilité du projet, l'accompagnement financier prendra la forme d'une subvention, selon les taux décrits ci-dessous, appliqués aux montants HT considérés comme admissibles :

	Assiette éligible plafonnée à	Petite entreprise -50 ETP	Moyenne entreprise -250 ETP	Grande entreprise >250 ETP
Diagnostic énergétique avec étude de mix énergétique, <i>Intervention de l'ADEME</i>	15 000 €	80 %	70 %	60 %
Diagnostic énergétique, <i>Intervention de l'ADEME</i>	50 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet d'efficacité énergétique, de décarbonation <i>Intervention de l'ADEME</i>		80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale Pour les projets > 1 GWh valorisé/an (Fonds chaleur de l'ADEME) <i>Intervention de l'ADEME</i> Cf page 16	100 000 €	70 %	60 %	50 %
Etude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale Pour les projets < 1 GWh valorisé/an (délégation du Fonds chaleur de l'ADEME) <i>Intervention de la Région</i> Cf page 16	30 000 €	70 %	60 %	50 %

> INVESTISSEMENTS

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS	
SUBVENTIONS	  <p>Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel à projet Décarb-Flash: récupération de chaleur fatale, efficacité énergétique (process, bâtiment industriel), modification du mix énergétique</p>	PME (y soumis à quotas CO ₂) Et GE non soumis à quotas CO ₂	CAPEX de 0.1 à 3 M€ Aide inf à 80€ t/CO ₂ sur 20 ans et Temps de retour brut sup à 36 mois Prérequis : audit énergie de - 4 ans ou étude mix énergie ou ISO 50001 Dernière relève 15 février 2027	Voir le lien
	  <p>Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030): Appel à projet DECARB IND sur la décarbonation des process (efficacité énergétique, modification du mix énergétique, modification du mix matière, CCS sous condition et CCU uniquement en minéralisation)</p>	TPE/PME/GE	CAPEX sup à 3 M€ Réduction sup à 1 000 t GES temps de retour brut sup à 36 mois (relève : 20 mai 2026)	Voir le lien
	  <p>Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030): Appel d'offre Grands Projets Industriels</p>	Uniquement pour les entreprises soumises aux quotas d'émissions CO ₂ ayant répondu à la consultation publique en 2025 pour une aide supérieure à 20 millions d'euros	(relève : 20 mai 2026)	Voir le lien
	 <p>Chèque Transition du tissu économique</p>	Artisans/TPE commerçants/SCOP/ SCIC SIAE/ EA/ESAT	Soutien à l'économie circulaire et à la mobilité durable et réduction de la facture énergétique 50% d'aide plafonnée à 10 000€ (5 000€ pour un véhicule) Minimum de dépense de 4000€ HT	Voir le lien
	 <p>Grand Est Investissements Productifs Durables</p>	Artisans/TPE/PME/ETI structures de l'ESS	Soutien à la modernisation des entreprises en intégrant des enjeux de transition environnementale Selon la taille des entreprises: Aide plafonnée de 40 000€ à 200 000 € Taux modulés de 5 % à 20 % et bonifiés en zone AFR	Voir le lien

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	 FEDER	TPE/PME	Voir le lien
	 Fonds pour une Transition Juste (départements 54, 57, 68) Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien
	 Action d'économie d'énergie (travaux, équipement, mobilité,...)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Dispositif expérimental d'aides aux investissements énergétiquement vertueux du petit cycle de l'eau (exemples : remplacement d'équipements énergivores, méthanisation des boues d'épuration, récupération/production de chaleur au sein des systèmes d'eau potable et d'assainissement (microturbinages, récupération de chaleur fatale dans les réseaux ou réservoirs ou dans les rejets d'eaux usées traitées...)	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien

► FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT	bpifrance Prêt action climat : projet de transition écologique et énergétique 10 k€ à 75 k€	TPE	Voir le lien
	bpifrance Prêt Économie d'Énergie (amélioration de l'efficacité énergétique 10 k€ à 500 k€)	TPE/PME	Voir le lien
	bpifrance Prêt vert (projet transition écologique et énergétique 50 k€ à 5 M€)	PME/ETI	Voir le lien
	bpifrance Prêt Industrie Verte (projet de transition écologique ou énergétique 0.5 à 10 M€)	TPE/PME/ETI Cible industrie	
	bpifrance Garantie Crédit Vert pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PMEI de moins de 3 ans	Voir le lien
	bpifrance Garantie Développement Vert pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PME de plus de 3 ans	Voir le lien
	bpifrance Garantie Transmission Verte pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt sur une durée de 2 à 7 ans (loi Industrie verte)	PME	Voir le lien
	 Investissements en Fonds Propres dans des projets innovants d'infrastructure dans les secteurs de la transition énergétique et écologique (France 2030)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Obligation Transition pour financer les projets de décarbonation sur une durée de 8 ans : - équipement en matière de décarbonation matière et énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique, ... (PME/ETI) - entreprise solution : investissement égales à 50 % du VA ou des CAPEX (PME) - entreprise en transition : BEGES et plan d'actions de décarbonation (PME)	PME/ETI	Voir le lien

> SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Fraternité	Réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (TURPE)		
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Fraternité 	Compensation carbone - Compensation des coûts indirects : dispositif d'aide permettant de rembourser une partie du coût du Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'UE (SEQE-UE) incorporé dans le prix de l'électricité	Les entreprises soumises à audit énergetique réglementaire devront établir un plan de performance énergétique (PPE)	Voir le lien

CHALEUR FATALE

> ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Exemples d'investissements éligibles pour la Région et l'ADEME :

- Systèmes de captage de chaleur d'un procédé unitaire sur le même équipement ou un autre procédé unitaire (y compris chauffage de bâtiment)
- Système de remontées en température (PAC, RMV, ...)
- Systèmes de production de froid (PAC en montage thermofrigopompe, pompe à absorption)
- Systèmes de stockage
- Changement de vecteur énergétique (exemple : passage de haute à basse température)
- Transport, distribution pour une valorisation de la chaleur interne ou externe de l'entreprise : boucle d'eau chaude, industriel voisin, réseau de chaleur urbain.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude d'opportunité multi EnR&R (hors électricité)	Instruction ADEME Lien pour le dépôt
Étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale	Pour les projets < 1 GWh valorisé/an 50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 30 000 €) Instruction Région Lien pour le dépôt Pour les projets > 1 GWh valorisé/an : règles du fonds chaleur Instruction ADEME cf page 12
Investissement en faveur de la récupération/valorisation de chaleur fatale (mono projet)	Pour les projets < 1 GWh valorise/an 40 % avec un plafond d'aide à 150 000 € (opération globale : récupération + valorisation) (temps de retour brut sup à 12 mois) Instruction Région Lien pour le dépôt Pour les projets > 1 GWh valorisé/an : règles du fonds chaleur (temps de retour brut sup à 36 mois) Instruction ADEME Lien pour le dépôt
Investissement en faveur de la récupération/valorisation de chaleur fatale (multi projet)	CAPEX < à 3 M€ AAP Décarb Flash Instruction ADEME Cf page 14 CAPEX > à 3 M€ AAP Décarbonation de l'industrie Instruction ADEME Cf page 14



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

avec l'outil Energi'Choix, voir page 11

► GÉOTHERMIE

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an Instruction Région pour les projets de plus de 75 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh EnR/an	45 à 50 % Aide plafonnée poste par poste, voir détail dans le règlement du dispositif Instruction Région
Investissement géothermie • sur nappes et champ de sondes entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an	Montant indicatif : • Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid • Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid Instruction ADEME
Investissement géothermie > 2 000 MWh*	Aide forfaitaire Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

► SOLAIRE THERMIQUE

	OBJET	AIDE MAXIMALE
ÉTUDE	Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m ²	50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région
	Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m ²	50 à 70 % selon les règles du fonds chaleur Instruction ADEME
	Étude de Structure Surface panneaux < 75 m ²	50 à 70 % 4 000 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région
INVESTISSEMENT	Solaire thermique Surface panneaux < 75 m ²	45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m ² Instruction Région
	Solaire thermique Surface panneaux > 75 m ²	Règles fonds chaleur : Instruction ADEME
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m ²	Jusqu'à 50% d'aides Instruction Région
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m ²	Règles fonds chaleur : • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : 30 k€ Instruction ADEME

► CRÉATIONS/EXTENSIONS DE RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

OBJET	AIDE MAXIMALE
Création/extension/densification de réseau de moins de 200 ml ou ayant une injection inférieure à 300 MWh*/an EnR&R/an et non couvert par un schéma directeur des réseaux	Soutien de 40 % Aide totale plafonnée à 240 000 € Instruction Région
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (entre 300 et 12 000 MWh* d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide forfaitaire selon le Diamètre Nominal du réseau (DN) Instruction ADEME
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (au-delà de 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre projet fonctionnant aux énergies fossiles Instruction ADEME

*Mégawatt-heure

► BOIS ÉNERGIE

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1 200 MWh* EnR/an Instruction Région Pour les projets de plus de 1 200 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé	30 à 40 % Aide plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région
Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois produisant > 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre chaufferie équivalente fonctionnant aux énergies fossiles Règles fonds chaleur (AAP BCIAT) Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

► HYDROÉLECTRICITÉ

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude	50 à 70 % Aide plafonnée à 10 000 € Instruction Région
Investissement (hors projets portés par des fournisseurs d'énergie)	20 à 30 % Aide plafonnée à 100 000 € Instruction Région

► MÉTHANISATION

OBJET	AIDE MAXIMALE
<p>Études de faisabilité technico-économiques, Analyses de pouvoirs méthanogènes</p> <p>Études de faisabilité d'une station de gaz naturel véhicule (GNV) sur le site de l'unité de méthanisation</p> <p>Études juridico-financières</p> <p>Étude territoriale pour développer la méthanisation</p> <p>Étude AMO - Étude Agronomique</p> <p>Audit énergétique</p>	<p>50 à 70 % Avec une assiette éligible plafonnée à 30 000 € pour les projets individuels et 40 000 € pour les projets collectifs</p> <p>Plafond des dépenses éligibles : 100 000 € (Études d'accompagnement) 50 000 € (Diagnostics) Instruction Région</p>

Extrait des CEF ADEME : depuis 2021, les études AMO devront être réalisées par un bureau d'étude certifié Qualimétha ou signe de qualité équivalent (certification obtenue ou en cours).

Cas particulier des audits énergétiques : préalables à des investissements d'optimisation énergétique pour la production et valorisation de biogaz issu de méthanisation selon le modèle de cahier des charges en ligne :

- Taux d'aide maximum de 50% des dépenses éligibles
- Prestataires qualifiés OPOIBI 1717 ou équivalent.

► PROJETS PARTICIPATIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJET	AIDE MAXIMALE
Accompagnement des projets d'entreprises ayant une finalité participative et citoyenne	80 % 10 000 à 12 000 € d'aides Instruction Région

► FISCALITÉ

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	  <p>Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
FISCALITÉ	 <p>Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) : batteries, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien

PARTIE III

AUTRES AIDES



➤ MOBILITÉ	p.21
➤ INNOVATION	p.22
➤ BÂTIMENTS	p.23
• AAP DETER - Décarboner le tertiaire (fonds chaleur)	p.23
• Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés	p.23
• Soutien à la reconnaissance technique et assurantielle des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment	p.23
➤ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	p.24
➤ RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)	p.24
➤ FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS (prêts, garantie verte...)	p.24
➤ FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE	p.24
➤ EMPLOI/FORMATION	p.25



Le programme Climaxion permet de soutenir l'installation de recharge BioGNV.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Stations BioGNV	
Projet territorial et partenarial de déploiement d'une infrastructure de recharge BioGNV accessibles au public en sortie de méthaniseur	20 % maximum du coût éligible HT du projet plafonné à 65 000 € d'aide Instruction Région
Mobilité Employeur	
Démarche d'optimisation des déplacements professionnels Mobili'Pro dédiée aux organisations privées comme publiques qui possèdent une flotte de véhicules d'au moins 10 unités	Financement à 100% d'une AMO (cabinet expert en mobilité et gestion de flotte) : https://www.mobiliopro.fr/
Mobilités actives et partagées	
Programme Développer le Vélotourisme Axe 1 : Devenir Accueil Vélo	Financement des installations (achat et pose), 55 % du montant HTR : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231207/developper-velotourisme?cible=79
Décarbonation des mobilités	
Des AAP sont lancés par l'ADEME pour ; le soutien aux véhicules lourds à faible émission (H2, électrique, bioGNV...), les stations de recharge ou d'avitaillement, la logistique, la conception, la production et l'industrialisation de véhicules intermédiaires.	Ces AAP sont disponibles sur la plateforme https://agirpourlatransition.ademe.fr/
Études, conseil, état des lieux, réalisation de diagnostics au-delà des obligations réglementaires.	50 à 70 % d'aide, selon la taille de l'entreprise

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	  <p>Appels à projets (dont France 2030) : décarbonation de l'industrie : DEMIBaC (coût sup à 1,5M€) , IBAC PME (coût inf à 1,5 M€) ENR, IDH2 (hydrogène), mobilité, etc...</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 <p>Aides à l'innovation</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 <p>Projets de Recherche, développement et innovation relevant de la qualification de développement experimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement experimental</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 <p>Dispositif Etat/Région opéré par BPI (France 2030) : Aides à la conception d'innovation (faisabilité ou développement), de structuration de filières régionales, de projets collaboratifs (consortium académiques/ industriels)</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 <p>Appels à projets : énergie, décarbonation et hydrogène, production d'énergies décarbonées,...</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 <p>Fonds pour l'innovation pour le déploiement de technologies innovantes de décarbonation : projet de décarbonation, fabrication de technologies propres (ENR, stockage de l'énergie, pompes à chaleur, hydrogène,...) et pilote de décarbonation profonde</p>	TPE/PME/GE	Sup à 2,5 M€ de CAPEX clôture 9 avril Voir le lien
	 <p>Horizon Europe (2021-2027) : programme cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation via des appels à propositions</p>	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  <p>Projets de Recherche, développement et innovation relevant de la qualification de développement expérimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement expérimental</p>	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien
	 <p>Appels à projets de recherche amont (TRL 1-4) via des Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche des stratégies nationales de France 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PEPR SPLEEN (décarbonation de l'industrie) - PEPR batteries - PEPR Hydrogène décarboné - PEPR Réseaux du futur 	TPE/PME/GE	Voir le lien



► CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN BOIS ET MATERIAUX BIOSOURCÉS

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR :

- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment
- Les missions de maîtrise d'œuvre (MOE) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment. (Opérations de construction, rénovation lourde, extension, surélévation) pour les bâtiments d'habitation, de bureaux, d'activité et établissements publics et privés sous certaines conditions).

De la programmation au choix du maître d'œuvre

VOLET 1	AIDE MAXIMALE	PLAFONNEMENT DE L'AIDE
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant notamment sur la définition du programme d'opération et la faisabilité technique du projet, jusqu'au choix du maître d'œuvre.	70% du montant HT des missions de l'AMO Instruction Région	Aide plafonnée à 7000 € HT

Exigences sur l'usage du bois et des matériaux biosourcés à respecter :

Projets de construction neuve soumis à la RE 2020 : atteinte du seuil carbone 2028 de la RE 2020.

Projets non soumis à la RE 2020 :

Construction neuve : masse moyenne de 35 kg/m² SdP en bois et matériaux biosourcés ;

Réhabilitation lourde : masse moyenne de 15 kg/m² SdP.

Sur le site Climaxion.fr vous trouverez

- Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés
 - Un cahier des charges de la mission d'AMO
- www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets

De la conception au parfait achèvement des travaux

VOLET 2	AIDE MAXIMALE	PLAFONNEMENT DE L'AIDE
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et/ou de maîtrise d'œuvre (MOE) incluses entre la phase de conception et la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.	50% du montant HT des missions de l'AMO ET/OU des missions de MOE Instruction Région	Construction/extension neuve : Aide plafonnée à 10 000 € HT Rénovation : Aide plafonnée à 15 000 € HT

Exigences sur l'usage du bois et des matériaux biosourcés à respecter :

Projets de construction neuve soumis à la RE 2020 : atteinte du seuil carbone 2028 de la RE 2020.

Projets non soumis à la RE 2020 :

Construction neuve : masse moyenne de 35 kg/m² SdP en bois et matériaux biosourcés ;

Réhabilitation lourde : masse moyenne de 15 kg/m² SdP.

► SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE TECHNIQUE ET ASSURANTIELLE DES MATERIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

OBJET	AIDE MAXIMALE
Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone : matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés ou de réemploi...	
Études d'identification des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé Prototypes et maquettes pour essais de caractérisation normalisés Essais en laboratoire accrédité Études d'analyse de cycle de vie, FDES individuelle ou collective... Coûts d'instruction d'Avis Technique, certification ACERMI...	50 % +20 % de bonus pour les PME Aide plafonnée à 50 000 € (non cumulable avec autres aides publiques) Appel à Projet dédié Instruction Région

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	bpi france	Diagnostic de vulnérabilité aux risques climatiques (méthodologie OCARA) Cofinancé ADEME	PME/ETI de moins de 500 salariés (Cible dirigeant/ responsable RSE)

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	bpi france	Mission de conseil RSE	PME de plus de 5M€ de CA /ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)

FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS (prêts, garantie verte...)

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT	bpi france	Dispositifs du Plan Climat de BPI	TPE/PME/ETI

FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Egalité Fraternité</small>	Aide pour des projets d'investissements : industriels qui contribuent à l'émergence, le renforcement et/ou la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique Contribuant au développement des compétences nécessaires à l'émergence, au renforcement et/ ou à la réindustrialisation de ces chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique Instruction ADEME	TPE/PME/GE localisée sur un Territoire d'Industrie 2023-2027 CAPEX minimum de 400 k€ Voir le lien

► EMPLOI

SUBVENTION	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	bpi france	VTE vert : aide au recrutement d'un jeune - Cofinancé ADEME		
			TPE/PME/ETI	Voir le lien

► FORMATION

PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
				
	Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique		TPE/PME/GE	Voir le lien
	Formations sur la transition écologique		TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	11 OPCO (opérateur de compétence pour la formation professionnelle des salariés)	Autodiagnostic, formation et mission de conseil RH en lien avec la transition écologique, de RSE	TPE/PME/GE	
	OPCO 2i : industrie			Voir le lien
	OCAPIAT : agriculture/pêche/IAA			Voir le lien
	OPCO Commerce : commerce			Voir le lien
	OPCO EP : entreprise de proximité			Voir le lien
	CONSTRUCTYS : bâtiment			Voir le lien
	ATLAS : assurance/banque/finance/conseil/comptable			Voir le lien
	AFDAS : culture/ médias/loisirs/sports			Voir le lien
	UNIFORMATION : cohésion sociale			Voir le lien
	AKTO : entreprises à forte intensité de main d'œuvre			Voir le lien
	OPCO Mobilités : transport routier/maritime et automobile			Voir le lien
	OPCO Santé : santé/médico-social			Voir le lien

PARTIE IV

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

	REGION/FEDER	ADEME
UN COURRIER DE DEMANDE	<p>Selon modèle défini, en fonction de l'implantation de votre entreprise, daté et signé par le représentant légal du demandeur adressé à :</p> <p>M. le Président du Conseil Régional cf. courrier de subvention en ligne www.climaxion.fr</p> <p>Département 08/10/51/52 Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex</p> <p>Département 54/55/57/88 Hôtel de Région 1 Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01</p> <p>Département 67/68 Hôtel de Région 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex</p>	<p>Selon la procédure dédiée sur le site : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/</p>
UN DOSSIER ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de présentation de l'entreprise à compléter cf. fiche de présentation en ligne www.climaxion.fr • Organigramme du groupe le cas échéant • RIB • Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du demandeur au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts) • Dernier compte de résultat 	
UN DOSSIER TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique à compléter cf. fiche technique en ligne www.climaxion.fr • Devis détaillés des équipements retenus • Devis détaillés d'une «solution de référence» (équipements plus énergivores) permettant de déterminer un surcoût 	

Consultez le règlement du dispositif ou de l'appel à projets pour connaître les modalités pour déposer votre demande d'aide.



PARTIE V

ANNEXE

LES CATÉGORIES D'ENTREPRISES

PETITE ENTREPRISE ⁽¹⁾	MOYENNE ENTREPRISE ⁽¹⁾	ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) ⁽²⁾		GRANDE ENTREPRISE ⁽¹⁾
Effectifs < 50	Effectifs < 250	Effectifs < 250	Effectifs 250 à 4 999	Effectifs > 250
Chiffre d'affaires ≤ 10 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 1,5 milliards d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros
Bilan ≤ 10 millions d'euros	Bilan ≤ 43 millions d'euros	Bilan > 43 millions d'euros	Bilan ≤ 2 milliards d'euros	Bilan > 43 millions d'euros

(1) Définition de la Commission Européenne

(2) Définition de l'INSEE

LISTE DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

ANNUAIRE DES PRESTATAIRES EN GRAND EST	PRESTA VERT : https://www.collectif-grandest.org/prestataire/#page1:local
ANNUAIRE NATIONAL DE L'ATEE	https://atee.fr/document/repertoire-des-bureaux-detudes-realisant-des-audits-energetiques-reglementaires-en

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Des conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur vos projets de transition écologique et énergétique : conseil et sensibilisation, visite avec diagnostic d'entreprise, informations sur les aides financières...

Détail de leur offre de service :

	Programme « Artisan durable »	Consultez la fiche en ligne pour retrouver les liens cliquables
	Programme NOEE	Consultez la fiche en ligne pour retrouver les liens cliquables

Vos contacts : <https://www.climaxion.fr/contact/entreprises#block-views-relais-block-ent>



RETRouvez également dans la docuthèque du site Climaxion



Tous les contacts
sur www.climaxion.fr/contact



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

<p>climaxion anticiper • économiser • valoriser</p>	<p>Financé par :</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p> <p>La Région Grand Est</p>
--	--

